



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/POL/2

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 6 octobre 2016

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Résultat 4: Promouvoir les entreprises durables

Objet du document

Le présent document expose les principaux éléments de la stratégie de mise en œuvre du résultat 4 pour la période biennale 2016-17.

Globalement, le Bureau a accompli des progrès dans la mise en œuvre du résultat 4. Le Conseil d'administration est invité à fournir des orientations sur cette stratégie et sa mise en œuvre (voir le projet de décision figurant au paragraphe 39).

Objectif stratégique pertinent: Résultat 4: Promouvoir les entreprises durables.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: La plupart des résultats pour la période biennale en cours sont couverts par le programme et budget pour 2016-17. Certaines des activités menées au niveau national sont actuellement sous-financées.

Suivi nécessaire: Le Bureau tiendra compte des orientations données par le Conseil d'administration pour poursuivre la mise en œuvre du résultat 4 tel que défini dans le programme et budget pour 2016-17.

Unité auteur: Département des entreprises (ENTERPRISES).

Documents connexes: Programme et budget pour la période biennale 2016-17; conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptées à la 105^e session (2016) de la Conférence internationale du Travail; résolution et conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail; GB.325/INS/5/2; suivi apporté à la décision du Conseil d'administration concernant les principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (novembre 2015); Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: Stratégie de mise en œuvre du mécanisme de suivi et des activités de promotion (2014); conclusions concernant la promotion d'entreprises durables adoptées à la 96^e session (2007) de la Conférence internationale du Travail; et recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002.

I. Introduction et objet

1. Le résultat 4 relatif à la promotion des entreprises durables est l'un des dix résultats stratégiques du programme et budget pour la période biennale 2016-17. Le présent document expose les principaux éléments de la stratégie, des réalisations attendues et des résultats obtenus.
2. «Le secteur privé est le principal moteur de la création d'emplois et la source de près de neuf emplois sur dix dans le monde»¹; le résultat 4 est donc important pour les Etats Membres, car c'est un outil efficace et concret qui permet à l'OIT de contribuer à promouvoir l'emploi décent et productif. Le rôle du secteur privé a été réaffirmé lors de l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que «L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois»².
3. Le résultat 4 repose sur l'idée que les Etats Membres placent le développement d'entreprises durables au cœur de leurs stratégies de développement. Pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle en tant que principal vecteur de croissance et de création d'emplois, l'OIT entend favoriser trois évolutions reflétées dans les indicateurs de résultats utilisés pour suivre les efforts accomplis par l'Organisation en vue de promouvoir le développement des entreprises. Ces évolutions sont les suivantes:
 - réformes des cadres législatif, réglementaire et institutionnel qui concourent à un environnement favorable aux entreprises durables;
 - productivité accrue et meilleures conditions de travail, compte tenu de l'ensemble de la chaîne de valeur; et
 - élargissement de l'éventail des services d'aide aux entreprises pour les entrepreneurs actuels ou potentiels.
4. Les stratégies mises en œuvre au titre du résultat 4 s'appuient sur les recommandations pertinentes relatives au domaine de première importance concernant la productivité et les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises qui ont été adoptées par le Conseil d'administration à sa 320^e session (mars 2014). Elles se fondent également sur la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail. Le résultat 4 fait par ailleurs partie intégrante de l'initiative sur les entreprises, puisqu'il permettra à l'OIT de s'engager pleinement à leurs côtés pour réaliser les objectifs de l'Organisation. De plus, plusieurs aspects de la mise en œuvre du résultat 4 sont étroitement liés à l'initiative verte, à l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, à l'initiative sur les femmes au travail et à l'initiative sur l'avenir du travail.

¹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2013*, Washington, DC, 2013.

² Voir document A/RES/70/1, paragr. 67, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.

II. Principaux éléments de la stratégie et de sa mise en œuvre

Petites et moyennes entreprises

Environnement favorable et formalisation des entreprises

5. L'évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables – EESE (*enabling environment for sustainable enterprises* (EESE)) fait partie des réalisations clés attendues dans le cadre du résultat 4. En effet, l'EESE est le principal outil permettant à l'OIT d'instaurer des règles du jeu équitables pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises adoptées en 2015 chargent l'OIT d'intensifier ses efforts en matière d'EESE, et le programme et budget pour 2016-17 a de ce fait quasiment doublé le nombre de résultats de programmes par pays destinés à aider les Etats Membres à améliorer cet environnement (huit résultats de programmes par pays pour 2014-15, contre 15 pour 2016-17). Le Bureau a résolument mis l'accent sur la construction d'un cadre solide pour les activités relatives à l'EESE. Onze nouvelles évaluations par pays ont été lancées ou sont en préparation. Quatre autres demandes d'évaluation ont également été formulées, mais ne sont pas encore financées.
6. Outre le développement des évaluations par pays, le programme sur l'environnement favorable aux entreprises durables comportera également une nouvelle composante sur la formalisation des PME informelles. Il s'agit de la réponse stratégique apportée dans le cadre du résultat 4 à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015. Une réalisation clé attendue pour la période biennale consiste en la fourniture de conseils sur la formalisation des entreprises, notamment sous la forme d'un modèle d'intervention et de propositions de coopération technique correspondantes.

Productivité et conditions de travail

7. Les données empiriques montrent que les PME sont l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois, mais que leur niveau de productivité est particulièrement faible et qu'il s'accompagne parfois de mauvaises conditions de travail; c'est pourquoi l'OIT a fait de la corrélation entre les conditions de travail et la performance des PME une priorité. Le programme le plus important dans ce domaine est le programme SCORE («Des entreprises durables, compétitives et responsables»). Il associe formations pratiques et activités de conseil sur site et vise à améliorer la productivité et les conditions de travail dans les PME et à les aider à s'insérer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le programme SCORE a permis à ce jour d'appuyer 850 PME représentant au total 200 000 travailleurs. L'objectif pour la période biennale en cours consiste à accroître la portée du programme SCORE et à le pérenniser en l'intégrant dans les programmes nationaux de développement des PME et en concluant des accords avec de grands acheteurs internationaux qui l'utilisent pour le développement de leurs fournisseurs. La demande est en augmentation, comme en atteste le nombre de résultats de programmes par pays (actuellement au nombre de 10 alors que la cible pour la période biennale est de six). D'importants progrès ont d'ores et déjà été accomplis dans l'intégration de SCORE dans les programmes et budgets nationaux concernant les PME. Le ministère colombien du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a récemment débloqué 800 000 dollars des Etats-Unis pour financer le déploiement du programme, et le ministère indien des PME a affecté des fonds à la formation de 100 entreprises sur la base du programme SCORE. La coopération avec de grands acheteurs nationaux et internationaux est une autre option prometteuse pour accroître la portée du programme. A ce jour, 32 grands acheteurs ont inscrit 138 fournisseurs à des formations

SCORE. L'obtention de ressources pour répondre aux demandes supplémentaires demeure un enjeu important.

Développement des chaînes de valeur

8. Le développement des chaînes de valeur locales et nationales est une condition préalable pour accroître le contenu local dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Bureau enrichit en permanence son portefeuille de projets sur les chaînes de valeur dans les pays à faible revenu. Pour ce faire, il s'appuie sur la vaste expérience qu'il a acquise dans la mise en œuvre de ces projets³ dans plus de 30 pays au cours des quinze dernières années (le portefeuille actuel s'élève à 70 millions de dollars E.-U.) et met l'accent sur la création de revenus et sur l'amélioration de la qualité. Il est proposé que le portefeuille soit encore élargi, principalement via la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Élément central du travail sur les chaînes de valeur, le développement de systèmes de marché pour le travail décent (le «Lab») est un projet de développement des connaissances qui produit des données probantes supplémentaires sur les effets que les interventions sur les chaînes de valeur ont sur le marché du travail⁴.

Formation à l'entrepreneuriat

9. La formation à l'entrepreneuriat est l'une des activités phares de sensibilisation menées au titre du résultat 4. Ces quinze dernières années, plus de 10 millions de personnes ont participé au programme de formation «Gérez mieux votre entreprise», et 100 000 femmes ont suivi le module de formation sur l'entrepreneuriat féminin («Get Ahead»). La demande pour ces deux activités reste forte, et l'objectif fixé par l'indicateur sera atteint à la fin de la période biennale (le nombre de résultats de programmes par pays est actuellement de 19 pour une cible de 24). La stratégie consiste pour l'essentiel à inscrire la formation dans le cadre plus large d'interventions à composantes multiples relatives aux résultats 1, 5 ou 9.

Nouvelle thématique: les PME à forte croissance

10. Les PME jeunes et à forte croissance créent la majorité des nouveaux emplois, et le Bureau projette donc de commencer à promouvoir cette sous-catégorie de PME. Une note de synthèse présentant la stratégie de l'OIT concernant la promotion des PME à potentiel de croissance a été rédigée et servira de fondement à l'élaboration de nouvelles interventions.

Développement des connaissances

11. Les conclusions de la discussion sur les PME qui a eu lieu à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail préconisent une approche des politiques relatives aux PME fondée sur des données probantes en vue de produire plus de connaissances sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité des interventions de soutien aux PME. La production de données probantes plus rigoureuses sur les interventions qui ont fait leurs preuves pour le développement des PME représente donc une autre réalisation clé dans le cadre du résultat 4. Le Bureau a mis en place un cadre robuste composé de cinq nouvelles études d'impact portant sur des thèmes allant de la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Kenya

³ Voir <http://www.ilo.org/empent/areas/value-chain-development-vcd/lang--fr/index.htm>.

⁴ Voir <http://www.ilo.org/empent/Projects/the-lab/lang--en/index.htm> (disponible en anglais uniquement).

à des projets sur les chaînes de valeur du secteur agroalimentaire au Timor-Leste et en Zambie.

Entreprises multinationales

Appui apporté au niveau national

12. Il est prévu, au titre du résultat 4 ou en tant que contribution à d'autres résultats, de fournir aux mandants tripartites un appui au niveau national sur l'application de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration sur les EMN). L'objectif principal consiste à promouvoir un fonctionnement durable des entreprises multinationales correspondant davantage aux priorités des pays concernés en matière de travail décent, au moyen de processus qui répondent aux défis à relever dans ce domaine ou qui améliorent les possibilités de travail décent.
13. L'assistance technique fournie au niveau national est en augmentation, car le nouveau mécanisme de suivi de la Déclaration sur les EMN adopté par le Conseil d'administration à sa 320^e session (mars 2014) est mieux connu. Les activités relevant de certains résultats de programmes par pays sont mises en œuvre via de nouveaux projets de coopération pour le développement qui bénéficient du soutien financier des donateurs. L'intensification de l'activité s'explique également par le fait que des ODD mettent en lumière la contribution du secteur privé au développement durable, à la croissance inclusive et au travail décent, ainsi que le rôle de l'investissement durable. L'assistance apportée au niveau national se caractérise essentiellement par la sensibilisation à la Déclaration sur les EMN, des évaluations et des études, le renforcement des capacités, la facilitation du dialogue tripartite élargi et l'adoption de plans d'action identifiant les rôles et les responsabilités des gouvernements, des partenaires sociaux et des entreprises. Ces activités sont mises en œuvre en collaboration étroite avec les départements techniques de Genève et la structure extérieure (équipes d'appui technique au travail décent et bureaux de pays), et les expériences sont partagées d'une région à l'autre via le réseau mondial de points focaux pour la Déclaration sur les EMN.

Produits mondiaux

14. Des produits mondiaux visant à accroître l'appui apporté aux mandants et aux entreprises multinationales dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration sur les EMN sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment d'un kit pédagogique mondial sur la Déclaration sur les EMN composé de notes stratégiques et d'outils d'auto-évaluation à l'intention de chaque groupe cible.

Formation

15. Le renforcement de la collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) conduit à une offre de formation plus large pour les mandants tripartites et les entreprises, qui complète le programme d'apprentissage en ligne sur les entreprises multinationales, le développement et le travail décent ainsi que les cours sur la responsabilité sociale des entreprises.

Helpdesk du BIT: Service d'assistance aux entreprises

16. Le Helpdesk du BIT: Service d'assistance aux entreprises sur les normes internationales du travail continue à élargir ses activités de sensibilisation à l'intention des entreprises qui

souhaitent obtenir des orientations pour leurs politiques d'entreprise et répondre aux défis qui se posent en matière de travail décent dans le cadre de leurs activités et dans leurs chaînes d'approvisionnement. La collaboration avec d'autres organisations internationales se poursuit et est renforcée dans les domaines relatifs aux ODD et au financement du développement.

Examen

17. En mars 2016, le Conseil d'administration a décidé d'entamer le processus d'examen du texte de la Déclaration sur les EMN et de sa procédure d'interprétation. Un groupe de travail tripartite ad hoc présentera ses recommandations au Conseil d'administration en mars 2017 en vue d'une éventuelle adoption.

Coopératives

Conseils en matière juridique et stratégique

18. Le Bureau fournit des conseils en matière juridique et stratégique sur la base de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002. Depuis son adoption, plus de 100 pays ont utilisé cette recommandation pour réviser et élaborer des politiques et des lois. Le Bureau appuie actuellement le développement de lois et de politiques relatives aux coopératives et à l'économie sociale et solidaire (ESS) en Afrique du Sud, au Costa Rica, en Egypte, en Grèce et en Tunisie. En 2013, il a également cofinancé le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, qui donne une visibilité plus grande au concept d'ESS au sein de l'Organisation des Nations Unies et œuvre en faveur de sa prise en compte dans les politiques internationales et nationales.

Appui technique

19. Depuis 1920, le Bureau apporte un appui technique sur la question des coopératives (par exemple via le programme de coopération technique «Cooperative Facility for Africa» (Un système coopératif pour l'Afrique), et il s'est plus récemment tourné vers la question des entreprises de l'ESS. Ses activités concernant les coopératives et les entreprises de l'ESS sont liées à d'autres domaines de résultats visant à lutter contre le cloisonnement entre le siège et le terrain. Elles portent notamment sur: *a)* les coopératives et les autres entreprises de l'ESS qui créent des possibilités d'emploi pour les jeunes en Afrique du Sud, en Algérie, en Egypte et au Maroc (résultat 1); *b)* l'amélioration de la gestion des coopératives agricoles en Chine, en Mongolie, au Viet Nam et en Zambie (résultat 5); *c)* la transition vers l'économie formelle via des coopératives de ramasseurs de déchets en Turquie, de travailleurs domestiques en Afrique du Sud et à Trinité-et-Tobago et de travailleurs à domicile en Indonésie (résultat 6); et *d)* l'amélioration de l'accès à des moyens de subsistance pour les travailleurs migrants et les réfugiés grâce à des coopératives et à des entreprises de l'ESS en Grèce, en Jordanie, aux Philippines et en Turquie (résultat 9).
20. Afin de répondre aux demandes des mandants, le Bureau a élaboré des outils en vue de renforcer les capacités à produire des résultats par le biais de coopératives et d'autres entreprises de l'ESS. Ces outils sont les suivants: *a)* le module de formation sur l'amélioration des capacités de gestion des coopératives agricoles existantes (via le programme «Managing your agricultural cooperative» – My. Coop (Gérez votre coopérative agricole)), disponible en 14 langues et déployé dans 20 pays; *b)* la création et le développement de coopératives de l'économie informelle, y compris pour les femmes et les jeunes (en cours de finalisation); et *c)* le renforcement des capacités des coopératives financières de deuxième niveau à mieux répondre aux besoins de leurs membres (en

collaboration avec le Programme de finance solidaire (PFS), le Centre de Turin et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)). Le Bureau organise des académies mondiales et régionales sur l'ESS depuis 2011, et d'autres académies doivent se tenir en 2017 en Corée du Sud et au Luxembourg.

Recherche

21. Le Bureau s'emploie à approfondir la compréhension et la base de connaissances sur l'avenir du travail dans les coopératives et les entreprises de l'ESS, notamment en ce qui concerne les soins de proximité, l'économie verte, l'innovation sociale et les questions de genre. Il s'attache en particulier à améliorer les données relatives aux coopératives en s'appuyant sur une résolution portant sur les statistiques relatives aux coopératives adoptée à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2013). Le Bureau collabore également avec le mouvement coopératif international et des partenaires de l'ESS en vue de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Programme de finance solidaire

Programme de finance solidaire et institutions financières

22. Outre son rôle de point focal interne en matière de services financiers et l'appui technique qu'il apporte à divers bureaux et départements, le Programme de finance solidaire (PFS) assure également la liaison entre l'OIT et le secteur financier.
23. Les institutions financières peuvent être des vecteurs clés de promotion du travail décent. Ainsi, les banques et les investisseurs fournissent aux PME des moyens essentiels à la création d'emplois, mais peuvent également les encourager à améliorer les conditions de travail et à prévenir le travail des enfants. Les institutions financières disposent aussi de la capacité de développer des produits et des systèmes de distribution leur permettant d'atteindre les groupes mal desservis; ce travail d'inclusion financière s'apparente à la promotion de la justice sociale sur les marchés financiers.

Régulateurs et décideurs

24. Le PFS s'emploie à collaborer avec le secteur financier afin que ce dernier développe son potentiel. Un travail est ainsi entrepris auprès des régulateurs et des décideurs, auxquels sont fournis des outils et des orientations destinés à encourager les institutions financières à réaliser des objectifs en matière de développement. Ces dernières années, le PFS a par exemple apporté un soutien actif au développement de marchés d'assurance inclusifs en Ethiopie, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie et, pour ce faire, a travaillé avec les acteurs locaux afin de veiller à l'instauration d'un environnement propice. Pour l'avenir, des collaborations similaires sont à l'étude dans plusieurs autres pays. De même, l'OIT est un membre fondateur de l'*Access to Insurance Initiative* (A2ii) (Initiative pour l'accès à l'assurance – A2ii), l'outil de l'*International Association of Insurance Supervisors* (Association internationale des contrôleurs d'assurances – IAIS) dédié à l'inclusion. Par le truchement de l'A2ii, l'OIT fait tout pour que la question de la justice sociale soit prise en compte par l'organe normatif mondial du secteur de l'assurance.
25. Par ailleurs, le PFS collabore directement avec les institutions financières afin de les aider à innover et à accroître leur influence. Par exemple, en 2016, le programme Impact Insurance du BIT a lancé dix nouveaux projets d'innovation avec des assureurs en Afrique, dont plusieurs portent sur les chaînes de valeur agricoles susceptibles d'améliorer les moyens de

subsistance en milieu rural, question particulièrement préoccupante du fait du changement climatique.

26. Les enseignements tirés de ces projets d'innovation sont ensuite reformulés et diffusés via un éventail d'outils de gestion des connaissances, notamment des courriels présentant des éclairages nouveaux, une lettre d'information et des événements ponctuels. L'outil le plus significatif est une série de modules de formation destinés en premier lieu au secteur de l'assurance. En 2015, des protocoles d'accord ont été signés avec six instituts de formation en Afrique et en Asie; ils visent à renforcer la capacité de ces instituts à proposer le contenu développé.

Formation

27. Le PFS collabore avec le Centre de Turin pour mettre en œuvre son programme de formation «Making Microfinance Work» (Faire de la microfinance une réussite), destiné à renforcer les capacités des dirigeants de banques, de coopératives de crédit et d'institutions de microfinancement à élargir leur gamme de services afin de répondre aux besoins financiers hétérogènes des PME et des ménages à faible revenu. En 2015-16, ces outils ont été adaptés afin de permettre aux institutions financières de cibler des segments particuliers du marché, notamment les populations rurales, les jeunes et les PME.

Investisseurs d'impact

28. Le PFS collabore avec des investisseurs d'impact afin que ces acteurs puissent envisager leurs critères d'investissement d'un point de vue social. La première collaboration dans ce domaine a été nouée avec l'*Africa Agriculture and Trade Investment Fund* (Fonds d'investissement africain pour le commerce et l'agriculture), et l'objectif est d'étendre la démarche à des banques nationales de développement.

Emplois verts

Interconnexions au niveau mondial

29. Dans le cadre de l'initiative verte qui vise à promouvoir une transition juste vers un avenir durable à faible émission de carbone, le Bureau préconise la mise en cohérence de l'Agenda du travail décent et de l'Agenda climatique afin qu'ils soient complémentaires. Ces efforts ont contribué à la conclusion, en 2015, d'un nouvel accord sur le changement climatique qui reconnaît la nécessité d'une transition juste et de la création d'emplois décents. Les attentes croissantes des pays en matière de promotion de la création d'emplois verts sont confortées par l'adoption des ODD et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ces deux cadres mondiaux ouvrent de nouvelles perspectives, mais interrogent également la capacité de l'OIT à réagir en temps voulu.
30. Par ailleurs, l'initiative verte donne à l'OIT une orientation stratégique, car elle intensifie la recherche et l'analyse, les services de conseil et l'élaboration d'outils pertinents. Elle permettra aux mandants de l'OIT d'élaborer des politiques sociales et de l'emploi cohérentes et efficaces avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, prévue en 2020.

Programme des emplois verts

31. Le programme des emplois verts a depuis sa création apporté un appui à plus de 30 pays en leur fournissant des conseils stratégiques et en les aidant à développer, grâce à différentes approches sectorielles et thématiques, leur expertise et des outils qui s'inscrivent dans l'action de l'OIT.
32. Les résultats de programmes par pays dont l'objectif principal, ou l'un des objectifs, est la promotion des emplois verts sont appuyés par des conseils stratégiques et des programmes de coopération pour le développement. L'accent est mis sur l'amélioration de l'accès aux débouchés de l'économie verte pour les entrepreneurs actuels ou potentiels, notamment au moyen du développement des compétences et de l'accès au financement, ainsi que sur l'écologisation des pratiques d'entreprise et sur l'entrepreneuriat vert.
33. La décision adoptée par le Conseil d'administration en 2015 concernant les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* est actuellement mise en œuvre au Ghana, aux Philippines et en Uruguay; des demandes ont été formulées pour que son application soit étendue à d'autres pays.

Initiatives de partenariat

34. Le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE) reste un cadre majeur de collaboration avec les autres institutions des Nations Unies pour la promotion d'une économie verte socialement inclusive. Avec l'adhésion de la Barbade, du Brésil et de la Chine en 2016, le PAGE apporte désormais un appui à 11 pays et compte élargir sa base de bénéficiaires.
35. Le BIT assure actuellement le secrétariat du *Green Jobs Assessment Institution Network* (GAIN) (Réseau d'instituts pour l'évaluation des emplois verts – GAIN), réseau d'instituts de recherche dont la mission générale est double: i) renforcer la capacité des gouvernements à construire des modèles de projection des emplois verts et à les utiliser pour la planification des politiques; et ii) fournir aux pays des conseils stratégiques en vue d'évaluer les résultats en matière de questions sociales et de l'emploi et des scénarios de croissance verte. Le GAIN est doté d'une équipe de formateurs qui travaillent dans le monde entier et appuient ces objectifs. Il organise par ailleurs des conférences semestrielles axées sur la recherche et les politiques.
36. Il est prévu de mettre en place des partenariats élargis en vue de renforcer la cohérence des politiques sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets en matière de travail décent. Début 2016, l'OIT a obtenu le statut formel d'observateur au Fonds vert pour le climat, et le Bureau prépare actuellement le dossier qui sera présenté fin 2016 pour finaliser l'accréditation.

Formation

37. En collaboration avec le Centre de Turin, les formations sur les emplois verts et les activités de renforcement des capacités se sont considérablement accrues et diversifiées. Un nouveau cours sur les emplois verts pour une transition juste vers un avenir durable à faible émission de carbone et résilient au changement climatique a été lancé en mai 2016. Il a pour objectif d'apporter aux mandants des connaissances et des apprentissages nouveaux leur permettant de soutenir une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables.

III. Conclusions

38. Globalement, le Bureau a accompli des progrès dans la mise en œuvre du résultat 4. La demande actuelle excède les ressources disponibles, et le Bureau accorde la priorité aux interventions dont la portée et l'impact sont susceptibles d'être les plus importants.

Projet de décision

39. *Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative au résultat 4 du programme et budget pour la période biennale 2016-17, intitulé «Promouvoir les entreprises durables».*